

Société A.VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER
EURL au Capital social de 1.000 Euros
11, rue Casimir Perier
75007 Paris
RCS 922 496 351

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 15 juin à 9 heures,
au siège social,

L'associé unique de la société A.VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER, EURL au capital de 1.000 Euros divisé en 1.000 parts sociales d'un Euro chacune a réuni une Assemblée générale ordinaire.

Était présente,

Madame Aurelia DURAND épouse VAN MOERE détentrice des 1.000 parts sociales ;

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut valablement délibérer.
L'assemblée générale ordinaire est présidée par Madame Aurelia DURAND épouse VAN MOERE.

Les points suivants ont été adoptés :

Première Résolution

Approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2025 et quitus au gérant pour sa gestion.

La rémunération du gérant s'élève à 16.500 Euros, sur l'exercice 2025 de 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice de 12 mois clôturant le 31 décembre 2025 d'un montant de 1.392 Euros de la façon suivante :

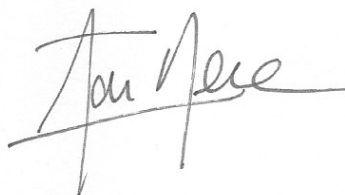
➤ Report à nouveau : 1.392 Euros

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de la société s'élèveront à 13.335 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10 heures.

Copie certifiée sur l'honneur,
conforme à l'original,
le 15 juin 2026



Copie certifiée sur l'honneur,
conforme à l'original,
le 15 juin 2026 

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret		92249635100011		

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		11 RUE CASIMIR PERIER 75007 PARIS-07															
SIRET		9 2 2 4 9 6 3 5 1 0 0 0 1 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 12					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 5					
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028	3 079	030	266	2 813										
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	3 079	048	266	2 813										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres* (3)	072	5 031	074		5 031										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	42 865	086		42 865										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
Total II		096	47 895	098		47 895											
Total général (I + II)		110	50 974	112	266	50 708											
PASSIF												Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 000											
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126			100											
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132														
	Report à nouveau		134			10 843											
	Résultat de l'exercice		136			1 392											
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142			13 335											
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			2 872											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172			26 486											
	Comptes courants d'associés		173			8 015											
	Autres dettes		175														
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176			37 373											
Total général (I + II + III)		180			50 708												
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER		Néant ☐ *				
A- RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018 ☐		Exercice N clos le		
						3		1 1 2 2 0 2 5		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons		215	214			
			services *	intracommunautaires		217	218		31 450	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée*						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
							232		31 450	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)						242		5 719	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		77		244		77	
	Rémunérations du personnel*						250		16 500	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		7 250	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254		266	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
						264		29 812		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		1 638		
Produits financiers (III)		280				294				
Charges financières (V)										
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		246		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310		1 392		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		1 392		314		
Kéntégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		246			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987			342			
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)	181	JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	BUD (44 sexdecies)	992								
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346				350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641						
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		1 638		354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370		1 638		372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales agencements., aménagements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470		472	3 079	474		476	3 079			
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	3 079	494		496	3 079				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560		562	266	564		566	266			
TOTAL		570		572	266	574		576	266				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2		3		4		5				
		6	7		8		9		10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise : EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	sur comptes clients		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681		683						
Autres Immob. incorp		700		705						
Terrains		710		715						
Constructions		720		725						
Inst. techniques mat. et outillage		730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.		740		745						
Matériel de transport		750		755						
Autres immobilisations corporelles		760		765						
TOTAL		770		775						
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325			381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	7 250	380	7 250	
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	6 290	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	415	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025				et clos le : 31/12/2025				Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376			
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)								137			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		016					
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés" .



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

9 2 2 4 9 6 3 5 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER

ADRESSE (voie)

11 RUE CASIMIR PERIER

CODE POSTAL

75007

VILLE

PARIS-07

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 11 RUE CASIMIR PERIER

CODE POSTAL 75007

VILLE PARIS-07

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	92249635100011	6831Z
EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER 11 RUE CASIMIR PERIER	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
75007 PARIS-07		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	1 638
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 €x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	1 638
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		1 638
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER
Numéro de siret 92249635100011

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	92249635100011	6831Z
EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER 11 RUE CASIMIR PERIER 75007 PARIS-07	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)
---	------------------------------	---	--

Désignation de l'entreprise EURL A VAN MOERE CONSEIL IMMOBILIER Numéro de siret 92249635100011

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)
--

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
--	------------------------------

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE
--

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
------------------------------	--	---------------------------	--

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat